RELEVE DE DECISION

DU BUREAU EXECUTIF DU 21 JUIN 2024

V1

Elu.e.s :

Présent.e.s : DENECHAU Jean-Luc ; BERTHAULT Pascal ; BOVYN Olivier ; DOS SANTOS Anne ; FOURICHON Christine ; LE BOUCHER Pierre ; MERIC Jean-Claude ; RUSSO Ed

Excusé.e.s : MIGRAINE Corinne ; COURTOIS Christine

Invité.e.s **:**

Présent.e.s : BOCQUET Bernard ; BOUVET Marc ; CHIELLINO Guillaume ; COUR Jean-Christophe ; LASSEAUX Sylvie ; MARLIOT Eric ; MEYER-DIEU Baptiste

Excusé.e.s : AULNETTE Corinne ; BILLON Loïc ; GAUTIER Romain ; PEBEREL Nathalie

Corinne MIGRAINE donne pouvoir à Ed RUSSO
Christine COURTOIS donne pouvoir à Christine FOURICHON

1 Vie Fédérale

1.1 Point licence au 17 juin 2024

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance de la délivrance des licences au 17 juin 2024. La FFVoile recense à cette date : ▪ 51 778 LCA (+ 0,1 % par rapport à 2023 à la même date et + 1,3 % par rapport à 2019) dont 1 621 prises en ligne ▪ 14 651 LCJ (- 5,1 % par rapport à 2023 à la même date et – 3,8 % par rapport à 2019) dont 92 prises en ligne ▪ 82 996 PV/PVR (+ 57,5 % par rapport à 2023 à la même date et + 115 % par rapport à 2019) ▪ 2 227 Temporaires 1 jour (+ 23,7 % par rapport à 2023 à la même date et + 23,1 % par rapport à 2019) ▪ 1 474 Temporaires 4 jours (- 16,1 % par rapport à 2023 à la même date et - 2 % par rapport à 2019) ▪ 1 975 Pass FFVoile (+ 53,2 % par rapport à 2023 à la même date)

1.2 Relevé de décisions du BE du 23 mai 2024

Décision BE-240621-01	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide le relevé de décisions du BE du 23 mai 2024. Publication électronique sur le site Internet de la FFVoile le 8 juillet 2024.

1.3 Règlement de Campagne électorale

1.3.1 Avis favorable de la CSOE et du CED

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance de l'avis favorable de la CSOE en date du 07 juin 2024 et du CED en date du 06 juin concernant le règlement de la campagne électorale de 2024. Publication électronique des avis favorables de la CSOE et du CED sur le site Internet de la FFVoile le 27 juin 2024.

1.3.2 Commentaire/suggestion CSOE et modification règlement de campagne électorale

Décision BE-240621-02	Compte tenu des avis favorables de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales et du Comité d'Ethique et de Déontologie, le BE de la FFVoile valide en date du 21 juin 2024 le règlement de campagne électorale, ce qui annule et remplace sa décision du 21 mai 2024 (BE 240523-05). Publication électronique du règlement de campagne électorale sur le site Internet de la FFVoile le 27 juin 2024.

1.4 AGO à distance pour les ultramarins

Décision BE-240621-03	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide le principe de mise en place d'AGO/AGE hybride dès l'AGO de mars 2025 afin de permettre aux ultramarins qui le souhaitent de participer à l'AG à distance compte tenu des aspects RSE et financiers. Cette faculté sera uniquement ouverte aux structures ultramarines et impose de prévoir au budget la mise en place de ce système hybride. Le BE souhaite également profiter de la visio pour que l'AGO/AGE soit enregistrée et diffusée dès la fin de la réunion en présentiel. Le CA devra préalablement en septembre valider cette possibilité d'AG à distance comme prévu par nos textes statutaires actuellement. Le BE souhaite également que l'on puisse modifier nos textes pour que ce principe soit pleinement inscrit.

1.5 SOF 2024

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance du bilan concernant la SOF 2024 que cela soit sur les aspects communications et les aspects financiers.

1.6 Consignes présence Marseilleveyre pendant les JO

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance des différentes consignes relatives à la présence des élus, opérationnels, partenaires… à l'internat du lycée Marseilleveyre pendant les JO.

1.7 Spécificités électeurs représentants légaux

Décision BE-240621-04	Le Bureau Exécutif de la FFVoile est informé d'une difficulté concernant les établissements publics/parapublics concernant l'AG Elective car une étude de la base licences laisse apparaitre que très peu de leurs représentants légaux (plus de la moitié) sont licenciés alors que nos textes statutaires imposent que le représentant légal soit licencié pour voter mais aussi pour donner un pouvoir à un autre licencié de l'Etablissement. Le BE est informé que la Fédération communiquera par mail avec les référents licenciés de ces Etablissements pour qu'ils préviennent les représentants légaux de se licencier s'ils veulent voter ou donner pouvoir… Les ligues et CDVoile seront également informés pour qu'ils puissent relayer le message auprès de leurs interlocuteurs concernés. Pour l'avenir, le BE a souhaité que le texte statutaire puisse être modifié pour préciser que le représentant légal non licencié pourra donner pouvoir à un licencié de l'Etablissement, en revanche il doit être licencié s'il souhaite voter lors de l'AGO/AGE. La même difficulté existe pour certaines structures, notamment associatives (association locale avec une gouvernance collégiale) et le même type de communication sera opérée par la FFVoile pour les alerter. Le BE valide le dispositif d'ensemble proposé.

2 Pratiques sportives

2.1 Attribution des Championnats de France Jeunes 2025-2026

Décision BE-240621-05	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide l'attribution de l'organisation du Championnat de France : - Extrême glisse Slalom à la ligue de Voile des Hauts de France pour l'édition 2025 - Espoirs Glisse Windsurf au CDVoile du Morbihan en 2025 Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide également l'attribution de l'organisation du Championnat de France Espoirs Solitaires Doubles Equipages au CV Martigues pour les années 2025 et 2026. Le BE exprime la nécessité de travailler un projet territorial sportif (à débattre en Conseil des ligues).

2.2 Modification du règlement des championnats de France Jeune – Habitable Course en flotte (Open570 et flotte partagée)

Décision BE-240621-06 Vote CA	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide les modifications du règlement des championnats de France Jeune à partir de 2025 pour la partie flotte partagée en habitable Publication électronique sur le site Internet de la FFVoile le 25 juin 2024.

3 Développement

3.1 Recours labels FFVoile

Décision BE-240621-07	Le Bureau Exécutif de la FFVoile se prononce sur les recours labels FFVoile : • Yacht Club de Beaulieu – Label EFV ⇨ Avis défavorable du BE tant que les stagiaires tennis-Voile n'ont pas une licence FFVoile • Le centre d'animation Nautique Hnaipolë Lifou – Label EFV ⇨ Avis favorable du BE en rappelant qu'il s'agit d'une dérogation au règlement des labels compte tenu du contexte territorial de la structure • Le Catamaran Club Nouméa – Label EFV ⇨ Avis favorable du BE en rappelant qu'il s'agit d'une dérogation au règlement des labels compte tenu du contexte territorial de la structure • Nautisme en Pays Bigouden – Label EFV ⇨ Avis favorable du BE à titre provisoire en rappelant qu'il s'agit d'une dérogation au règlement des labels compte tenu de la participation à l'expérimentation sur le nouveau système de délivrance des licences • Cercle Sportif Bas de Fort – Labels EFV ⇨ Avis favorable du BE

3.2 Opération JO dans les EFVoile été 2024

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance du Kit Olympique – EFVoile mis en dans les EFVoile lors de l'été 2024.

3.3 Déploiement programme « 1 000 emplois socio sportifs » et du programme « vacances olympiques » dans le cadre du PSF

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance du déploiement des programmes « 1 000 emplois socio sportifs » (18 structures FFVoile ont fait en juin une demande d'aide sur le compte ASSO) et « vacances olympiques » (31 structures ont fait en juin 2024 une demande d'aide sur le compte ASSO pour 158 K€ à répartir) dans le cadre du PSF.

3.4 Bilan des évènements « les matinales du développement »

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance du bilan concernant « les matinales du développement ». 11 matinales avec 280 personnes connectées en ligne et 10 vidéos publiées en ligne avec 3 800 visionnages en replay. Une nouvelle session sera reproduite à l'automne.

3.5 Déploiement programme « slow tourisme FFVoile 2024 »

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance du déploiement du programme « slow tourisme FFVoile 2024 » avec des formations et un accompagnement personnalisé sur le programme et des documents ressources pour aider les structures dans la découverte de l'environnement naturel, patrimonial et économique des sites. Nouveauté en 2024, l'obtention d'un financement (65 K€) Atout France Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) destinations touristiques digitales

3.6 Déploiement plan 5000 équipements

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance du déploiement du plan 5 000 équipements.

4 CCA

4.1 Modalités éditions des RCV 2025-2028

Décision BE-240621-08	Le Bureau Exécutif de la FFVoile pour l'édition des RCV 2025-2028 donne son accord de principe sur le scénario numérique et papier selon les bases suivantes : - Accès à une bibliothèque avec tous les documents que l'on souhaite - Téléchargement des ressources pour une consultation Offline - Ressources accessibles uniquement sur abonnement et non transmissibles - Contenus pouvant être mis à jour avec alerte modifications pour les télécharger - Contenus dynamiques où en plus du texte de base on peut incruster des animations et/ou commentaires simplement et rapidement, … et intégrer d'autres propositions faites par les arbitres à termes. - Un service aux régatiers accru et accessible avec un volant explication/pédagogique - La version bilingue accessible à d'autres MNA Francophones - Possibilité de personnaliser des documents par pratique comme cela a déjà été fait (Expl Windsurf / Kite) - Une partie des frais de la première olympiade non renouvelés - Un outil multiplateforme et responsive Quelques précisions sont néanmoins à apporter : - Si intègre une version anglaise en numérique, quel coût (à demander à WS) et à faire valider par le service juridique pour la partie « propriété intellectuelle » - Intégrer 3 jours de DEV Informatique à intégrer dans le budget pour que cela soit opérationnel en janvier 2025 - Pour les arbitres de clubs, préciser qu'ont le droit un abonnement que ceux qui bénéficient d'une désignation - Sur le contrat omnibook et la projection du coût à 4 ans Le BE délègue au président et trésorier la validation finale une fois que le devis sera réactualisé en fonction des précisions à apporter d'une part et obtenu la confirmation que le contrat de la version numérique n'intègre pas de pourcentage sur les recettes de la vente des RCV d'autre part. Il est entendu par le BE qu'une fois les informations complémentaires obtenues, il conviendra de présenter une nouvelle projection sur 4 ans à la validation du Président et trésorier.

5 Divers

Information	- Information/actualité FFSport Universitaire et UN Sport Scolaire - Point d'actualité du DTN sur l'EDF à l'approche des JO